



# LE PETIT BAVARD

SEPTEMBRE 2002

---

## CENTRE DE LOISIRS

Après une saison estivale qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur avec le « Lalaouti », les Trolls « Lebus » et « Latic », les clown « Fifty » et « Tutti », le marin « El Wakam », le Centre de Loisirs vous donne maintenant **rendez-vous chaque mercredi**, avec possibilité de ne venir qu'à la demi-journée pour ceux qui préfèrent.

Les inscriptions sont toujours possibles : n'hésitez pas à **contacter Laure ou Valérie au 02 54 52 58 14**.



Le Centre fonctionnera aussi pendant les **vacances de la Toussaint, à partir du Jeudi 24 Octobre**. Et pour les enfants inscrits, **Halloween sera fêté le Jeudi 31**. Enfin, sachez aussi que toutes les activités manuelles que les enfants réaliseront les Mercredis et pendant les vacances de Toussaint seront vendues au profit du **TELETHON 2002**.

Alors venez nombreux, nous vous attendons !

Inscriptions pour les vacances de Toussaint  
Voir Laure et Valérie

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Grands et Petits, vous avez un exposé à faire ? un renseignement à trouver ? ou tout simplement l'envie de lire ? Venez à la bibliothèque, à côté de la Mairie. **La consultation sur place est gratuite**, seul le prêt est payant : **10 euros par famille et par an**.

Sur place, nous mettons à votre disposition le **Quid 2002** qui est un véritable trésor documentaire, une chronologie : « le journal de la France et des français de Clovis à 2000 », le dictionnaire le Robert ainsi qu'un atlas historique et géographique.

En dehors de ces « **usuels** » tous les autres ouvrages peuvent être consultés sur place et empruntés. Le **secteur documentaire** offre des livres dans les domaines suivants, référencés sur les rayons : Philosophie, religions, sciences sociales, sciences, techniques, arts et loisirs, littérature, histoire et géographie.

Parallèlement aux documentaires le fonds **des romans** est particulièrement riche, une place à part est réservée aux romans policiers ainsi qu'aux **BD adultes**

**La littérature jeunesse** est également bien représentée : **BD, collections jeunes, collections ado... albums pour les petits...**



Si vous ne trouvez pas sur place l'ouvrage que vous désirez, **nous pouvons chercher à l'emprunter auprès de la bibliothèque départementale** ; un petit délai est alors nécessaire.

**Donc nous vous attendons**

\* le Mercredi de 10h00 à 12h00  
et de 16h30 à 18h30

\* le Vendredi de 16h30 à 18h30

**Vous pouvez emprunter :**

\* 3 livres par mois,

\* 2 revues ou 2 BD pour 15 jours  
parmi les 2 000 ouvrages que la  
bibliothèque possède.

Amis lecteurs, à bientôt !

## TRAVAUX RUE DES TILLEULS

A la fin de l'hiver 2002 - 2003, les réseaux EDF et TELECOM seront enfouis sous la partie réservée au trottoir côté du futur bâtiment commerces et habitat. **L'implantation d'un transformateur renforcera la puissance électrique dans le quartier**, ce qui est le premier objectif mais l'effacement des réseaux a aussi son importance.

Ces travaux vont entraîner une contrainte en ce qui concerne **l'abri bus que nous devons retirer**. Nous ne sous-estimons pas ce manque qui fera défaut aux collégiens et lycéens qui empruntent les lignes de bus. L'ouverture de ce chantier ne laisse pas d'autres possibilités

et nous comptons sur la compréhension de tous pour faciliter toutes les interventions nécessaires au bon déroulement de ces nouvelles installations.

C'est au cours de la première quinzaine d'Octobre que l'abri bus sera retiré. Il sera remplacé par un nouvel abri « type abri ville » à la fin des travaux et après remise en état de la rue des Tilleuls.



## COMPOSTEURS

Vous êtes nombreux à avoir fait l'acquisition d'un composteur pour éliminer les épluchures de légumes ou les déchets verts du jardin.

D'une manière générale les résultats sont satisfaisants et c'est aussi un moyen pour alléger en tonnage des déchets ménagers qui partent pour l'incinération.

Cette opération menée avec la participation du Syndicat Intercommunal Val Eco sera arrêté le **31 Décembre 2002** et ne sera pas reconduite en 2003.

Toutes commandes supplémentaires devront être passées avant la fin de cette année.

## ENCOMBRANTS

Passage des encombrants

**le Jeudi 24 Octobre 2002  
à partir de 8 h 00**

à déposer aux points de regroupement des déchets ménagers.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BLAISOIS

Depuis Janvier 2002, Saint-Sulpice-de-Pommeray a rejoint la CCB.

Pour bénéficier d'avantages supplémentaires liés à la constitution d'un établissement de coopération intercommunale, le Conseil de la communauté a opté pour transformer la CCB en Communauté d'Agglomération, ce qui élargira les compétences actuelles, à savoir :

- En matière de développement économique, création, aménagement, entretien de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques d'intérêt communautaire...
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de secteur, transports urbains...
- En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.
- En matière de politique de la Ville dans la communauté.
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Construction, aménagement, entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement... élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés...



## Déchets ménagers Redevance - Taxe

La collecte et l'incinération des déchets ménagers sont assurées par les services de la Ville de Blois et par le Syndicat Intercommunal Val éco.

A cet effet, la commune a appliqué le principe de la redevance calculée sur le nombre de personnes présentes au foyer.

En 2003, cette prestation va être reprise par la Communauté de Communes du Blaisois, laquelle va se transformer en Communauté d'Agglomération. Ceci va entraîner un changement dans le mode de calcul ; la redevance sera transformée à partir de Janvier 2003 en taxe.

Cette taxe sera établie sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le montant de la taxe sera indiquée sur le titre du foncier bâti qui est adressé chaque année aux propriétaires d'immeubles et ne prendra plus en compte le nombre de personne vivant au foyer.

Cette information bien qu'incomplète (le taux à ce jour n'est pas défini) sera diffusée dans le prochain bulletin communal.

L'équipe municipale reste à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.